

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE



1

d'ici le **26 septembre**

Les collectivités susceptibles d'être candidates peuvent manifester leur intérêt pour la démarche auprès de l'ADEME, opérateur de cet appel à projets

2

septembre

Le cahier des charges sera rendu public. Il précisera les critères permettant aux collectivités qui souhaitent confirmer leur candidature d'élaborer un dossier de présentation, en lien avec les services de l'ADEME

4

19 décembre
présentation
des territoires
zéro gaspillage
zéro déchet
retenus

3

14 novembre, remise des projets. Un jury composé de représentants de collectivités territoriales, d'associations et des pouvoirs publics retiendra les **20 "territoires zéro gaspillage zéro déchet"**

2014, lancement

du 1^{er} appel à projets